

# LA LETTRE D'EAU SECOURS – JANVIER 2013

[eausecours.free.fr](http://eausecours.free.fr)

## **Remise en eau du Drac dans le périmètre de captage de la Régie des Eaux INQUIETUDES ET DETERMINATION GRENOBLOISES**

### **La situation actuelle**

Du fait du turbinage de ses eaux par EDF, le Drac subit une perte de débit qui entraîne l'assèchement de son cours visible en aval du barrage de St Georges de Commiers. C'est seulement pendant quelques périodes de crue que le lit du Drac contient un flux de surface. Au moyen de 4 puits, la Régie des Eaux de Grenoble puise l'eau de cette rivière dans son cours souterrain, resté très abondant. De plus cette circulation souterraine constitue un filtrage naturel très efficace : il faut 20 jours à l'eau souterraine pour arriver au puits PR4, appelé « puits des Mollots ». Ce puits produit 60% de l'eau du site et cette eau est transportée par simple siphonage, sans dépense d'énergie.

Construit dès 1967, soigneusement entretenu depuis, ce quinquagénaire en pleine forme peut produire encore pendant 20 à 30 ans.

### **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30-12-2006 et décret d'application**

Il est exigé une augmentation du débit minimum de certains cours d'eau pour favoriser faune et flore aquatiques et leur redonner une vie « nature » que les interventions humaines leur avaient fait perdre. En 2014, 75% des cours d'eau doivent avoir retrouvé une continuité de leur cours apparent et un bon équilibre.

Pour le tronçon du Drac qui traverse le périmètre de captage, le décret n° 2010-1391 du 12-11-2010 fixant la liste des rivières concernées n'impose qu'une obligation de débit réservé de seulement 2,75m<sup>3</sup>/seconde. Or il faudrait atteindre le double, soit 5,5m<sup>3</sup>/seconde pour que la continuité hydraulique du Drac soit assurée. C'est ce second débit (5,5m<sup>3</sup>/seconde) que l'administration pourrait valider, au vu de l'avis favorable qui conclut un rapport demandé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à un hydrogéologue grenoblois. Ce choix modifierait

pourtant très défavorablement les conditions d'exploitation du puits PR4.

### **Les risques sanitaires et financiers encourus**

En effet, le lit mineur du Drac s'est déplacé au cours des quarante dernières années et s'est rapproché fortement du puits PR4. En redonnant au Drac un débit suffisant pour qu'il coule en surface tout au long de l'année, le délai pour que l'eau passe de la rivière au puits, actuellement de 20 jours, serait réduit à quelques heures.

**Autant dire que la plus grande incertitude règnerait sur la qualité**

**sanitaire de l'eau** puisée et qu'un traitement (au chlore !) serait à prévoir.

D'énormes dépenses seraient à engager pour éviter d'avoir à le faire (voir encadré). La simple mise en œuvre d'essais sur quelques mois atteint 800 000 €. Plus personne n'ose les faire supporter par les tarifs de l'eau, mais de rudes négociations sont en cours pour les répartir entre toutes les parties prenantes regroupées dans un comité de pilotage (Syndicat Intercommunal Gresse Drac Aval, Commission Locale de l'Eau, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Rhône Alpes - Réserve Naturelle Régionale, Ville de Grenoble, Préfecture, Régie des Eaux...)

**En attendant il est nécessaire d'alerter les usagers** qui bénéficient jusqu'à présent d'une eau de très bonne qualité, fournie à un prix raisonnable et qui leur est livrée dans l'état où elle est puisée dans la nature, sans aucun traitement chimique.

**Le risque financier**  
*Protéger la qualité de l'eau du captage passerait par des solutions techniques très coûteuses : modifier le tracé du lit du Drac, ou dériver le cours souterrain des eaux, ou reconstruire ailleurs un puits en remplacement du PR4 : c'est possible mais les dépenses à engager sont estimées par la Régie entre 6 et 10 millions d'euros selon les options.*

**Eau Secours, 106 bis rue Abbé  
Grégoire, 38000 GRENOBLE**

---

A l'invitation de la Régie des eaux, un représentant du Comité des Usagers du service public de l'eau de Grenoble a participé au **Forum Mondial de l'Eau et au Forum Alternatif Mondial de l'Eau à Marseille (Mars 2012)**.

Voir par ailleurs copie de l'intervention rédigée par le président du comité et diffusée au cours des deux événements.

---

### **Participation au Comité des Usagers du Service public de l'eau de Grenoble**

Eau Secours a participé à l'élaboration du point de vue des Usagers sur les comptes financiers 2011, sur le Budget prévisionnel 2013 de la REG et sur le prix de l'eau en 2013

### **Avis sur le prix de l'eau en 2013**

Le groupe de travail sur le prix de l'eau, qui regroupe les membres du Comité des Usagers du service public de l'eau, des administrateurs et les dirigeants de la Régie des eaux de Grenoble, s'est réuni les 18 juin, 20 septembre et 11 octobre 2012.

**Le Comité des usagers donne l'avis suivant :**

*Le comité approuve les propositions suivantes concernant l'évolution du prix du service public de l'eau aux abonnés grenoblois pour 2013.*

**Un double objectif est poursuivi :** obtenir un juste prix pour un service rendu de grande qualité et tendre vers plus d'équité pour la fixation du prix de l'accès à l'eau (part fixe, abonnement et frais d'accès).

- **Le prix au m<sup>3</sup>** augmente d'environ 4,7% : dont 2,2% au titre de l'inflation et 1,5% pour compenser la baisse de consommation et tenir compte des 2% de factures impayées. Le prix retenu pour 2013 est de **0,8900 €/m<sup>3</sup> hors taxes**.
- **Les tarifs des parts fixes** sont affinés grâce à la création de 6 tranches supplémentaires dans la catégorie des gros consommateurs (copropriétés, bailleurs sociaux) et des professionnels. La part fixe augmente très peu pour les abonnés domestiques individuels (évolution du prix de 19,50€ à 20€) ; elle **augmente de 3% environ** pour les compteurs collectifs desservant des immeubles en copropriété ou des ensembles de logements sociaux et pour les professionnels, et plus généralement pour les gros consommateurs, exception faite des tranches supplémentaires créées qui reçoivent un tarif médian aux tarifs en vigueur sur les extrêmes de leurs tranches ancienne.
- **Les tarifs de location** de compteur sont **réévalués d'environ de 10%**, avec un compteur de base (15 mm) passant de 9€ à 10€ annuellement.
- **Les frais d'accès :**  
Les frais d'abonnement et de réabonnement restent, pour les abonnés à plein tarif, **inchangés** depuis 2011.  
Cependant en 2012, il avait été décidé de « tarifs sociaux » pour les bénéficiaires d'APL. Ces tarifs spécifiques ont été revus à la baisse suivant le tableau ci-dessous :

<b>Bénéficiaires APL – Tarif social</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
1 <sup>er</sup> abonnement	35 € (HT)	<b>28 € (HT)</b>
Réabonnement avec déplacement	25 € (HT)	<b>19 € (HT)</b>
Réabonnement sans déplacement	20 € (HT)	<b>14 € (HT)</b>

*Le Comité des usagers constate que sur la base de ces hypothèses de tarifs, le budget 2013 de la Régie des Eaux de Grenoble devrait être équilibré.*

*Enfin, le Comité des usagers tient à rappeler qu'il apprécie particulièrement la qualité des débats qui animent les membres du groupe de travail, la possibilité offerte aux usagers de débattre de toutes les questions relatives aux tarifs de l'eau et la grande transparence dans les informations apportées à tous les niveaux par la Régie des Eaux de Grenoble.*

## **LES TARIFS DU SIERG POUR 2013**

Du fait de la baisse sensible de consommation d'eau constatée au SIERG comme dans la France entière, les montants des redevances sont réévalués car les charges et taxes, les frais de production et d'adduction, eux, continuent à augmenter !

Compétence obligatoire : + 4,6% à 0,29132 €/m<sup>3</sup> (calculée au nombre d'habitants)

Compétence fourniture : + 4,6% à 0,422642 €/m<sup>3</sup>

Compétence stockage : + 15% à 0,029439 €/m<sup>3</sup>

Compte tenu de ces éléments et de leurs contraintes propres, chacune des 33 communes adhérentes décide des modalités de distribution et de leurs tarifs. L'augmentation pour les abonnés domestiques et professionnels est donc variable.

Pour plus d'infos sur le SIERG : <http://www.sierg.org/>

---

### **Communauté de l'Eau Potable (CEP) :**

Eau Secours a participé aux réunions de cette instance qui est un lieu d'échange, de réflexion et de coordination à l'échelle de la région urbaine grenobloise.

Pour en savoir plus :

[http://www.region-grenoble.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=10&Itemid=20](http://www.region-grenoble.org/index.php?option=com_content&view=article&id=10&Itemid=20)

---

### **Cace**

Les échanges continuent entre les associations d'usagers. [www.cace.fr/](http://www.cace.fr/)

---

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2013**

### **Procès-verbal**

Le président ouvre la séance à 18H10, quand chaque présent a élargé la feuille de présence tant pour lui-même que pour les mandats qu'il détient.

### **A - Rapport Moral et d'Activité**

Nous avons participé aux travaux de différentes instances et groupes de travail.

**Participation au Comité des Usagers du Service public de l'eau de Grenoble** (voir en page 2 de la Lettre d'Eau Secours de mars 2013)

Eau Secours a participé à l'élaboration du point de vue des Usagers sur les comptes financiers 2011, sur le

Le Comité est présidé par Michel Richard, membre du bureau d'Eau Secours.

### **Participation au Comité d'Usagers de l'eau de Saint Egrève**

Comme tous les ans, Eau Secours a participé à ses travaux (prix de l'eau 2013 pour la régie en place).

Il n'est pour l'instant pas fait suite à la proposition de la Régie des Eaux de Grenoble de construire une conduite qui, depuis Sassenage, située sur l'autre rive de l'Isère, traverserait la rivière pour arriver jusqu'à St Egrève.

**Participation au Comité des Usagers du Sierg** (voir en page 3 de la Lettre d'Eau Secours de mars 2013)

**Nous écrivions l'an dernier : « La réforme de l'intercommunalité permettra-t-elle d'aboutir à une gestion rationnelle des ressources en eau de toute la région urbaine grenobloise (RUG) ou, comme pour le reste de la réforme des collectivités territoriales, chaque petit ou moyen baron local s'arcbutera-t-il sur son territoire et ses prérogatives ?**

**L'ensemble des usagers de l'eau de la RUG n'ont-ils pas tout à gagner à la mise en cohérence des différents réseaux et opérateurs ? »**

**Il semble qu'une avancée se dessine entre les deux producteurs de la RUG !**

### **Communauté de l'Eau Potable (CEP)**

Eau Secours a participé aux réunions de la CEP. Le budget de fonctionnement augmente. Souhaitons que les dossiers avancent.

### **B - Orientations en 2013**

On continuera le travail dans les instances et sur les thèmes qui nous concernent.

L'association se centrera cette année plus particulièrement sur la remise en eau du DRAC.

### **C - Rapport financier**

Le trésorier donne lecture du rapport financier dont quelques exemplaires sont distribués aux participants. Les finances de l'association sont saines et le résultat de l'exercice 2012 est positif de 478,75 €. Cette somme est affectée au report à nouveau.

Les trois points ci dessus (A, B et C) sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

### **D – Election des membres du conseil d'administration**

Les statuts imposent l'élection chaque année de tous les membres du C.A.

Daniel Hiriart, Alain Mittelberger, Michel Richard, Jean Francoz et Michel Bety sont candidats.

L'assemblée vote unanimement pour les désigner comme administrateurs.

### **E – Election des membres du bureau**

Le président sortant, Daniel Hiriart, est reconduit à l'unanimité, de même que le secrétaire, Michel Richard et le trésorier, Jean Francoz. Alain Mittelberger est élu vice-président.

### **F – Remboursement des sommes bloquées par des usagers-citoyens lors de la bagarre sur la gestion de l'eau à l'époque de la privatisation (1989-1999)**

La SEM-SEG, « *créature* » Michel Destot/Lyonnaise des Eaux a enfin été liquidée à la fin 2012.

Eau Secours avait proposé deux actions de blocage de fonds (« *On compte juste* » contre la facturation rétroactive pratiquée à l'époque Carignon, et « *Le juste prix* » suite à l'annulation des tarifs 1995 à 1998 (premier mandat Destot) par le tribunal administratif de Grenoble. Il est désormais possible de vous rendre les fonds que vous nous aviez confiés.

Merci aux personnes concernées de nous retourner le coupon ci-joint à cet effet.

Et encore merci de l'effort que vous avez fait pour contraindre le maire Michel Destot à un retour à une gestion publique de l'eau pour un meilleur service au meilleur prix, sans actionnaires voraces à rémunérer.

Ce dernier point pourrait servir d'*erratum* à l'étonnante préface de « L'Histoire de l'Eau de Grenoble », préface qui attribue à M. Destot le retour en régie après l'épisode privatisation, ouvrage cependant fort bien documenté et illustré, diffusé actuellement par la Régie des Eaux de Grenoble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Grenoble, le 12 mars 2013

Le président

Le secrétaire